

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	10

Date de la convocation
18 JUIN 2025

Date d'affichage
18 JUIN 2025

Objet de la Délibération

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 juin à 20h 30,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme
Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme
Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine
GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE,

Absents excusés : M. Jean-Paul BERGES (pouvoir Marie-Line EVERLET),
Mme Estelle GOURIER, M Vanneck GASPARINI, Mme Marie-Hélène
LEMAITRE,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale Engagé pour le végétal
proposée par FREDON Occitanie :

L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics,
interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La
charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.

Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale Engagé pour le végétal propose désormais une
démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la
gestion du végétal.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine,
santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraîchissement
urbain, insertion paysagère...

L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à
s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du
végétal. Ce plan d'actions sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des
administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'engager en faveur du végétal,
adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité d'Ordan-Larroque à la charte régionale
Engagé pour le végétal pour le niveau 1.

Acte rendu exécutoire

publication Pour extrait certifié conforme

du

Le Maire

Marie-Line EVERLET

